

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 6 mars 2012
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christian HALLER	Président	
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI	Excusée	M. Norbert FELLAY	
M. Antoine BARDE	Excusé	M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : /

Invités : Mmes Laurence OSSIPOW WUEST et Isabelle CSUPOR, Professeures HES-SO Genève. Pour la poursuite de leur recherche « **La fabrication de la citoyenneté juvénile. Expériences croisées de jeunes majeurs et d'autorités politiques** ». M. Maxime FELDER, collaborateur de recherche et M. Denis HUC, réalisateur.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 21 février 2012.**
2. **Communication(s) du bureau.**
3. **Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s).**
 - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».
Séance du mardi 28 février 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).
4. **Proposition(s) du Maire et des Adjointes.**
5. **Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
6. **Débat avec les jeunes citoyens. Thème principal « La sécurité ».**
7. **Propositions individuelles et questions.**

Réception des jeunes citoyens



En haut de gauche à droite :

M. David ARNAUD
M. Kouros AZAR-PEY
Mlle Oriane GETAZ

Au milieu de gauche à droite :

M. Matthieu NANCHEN
Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA

En bas de gauche à droite :

Mlle Marine TOVANO
Mlle Lauriane DECHEVRENS

Marraines et parrains :

Mlle Oriane GETAZ

Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA

M. Kouros AZAR-PEY

Mlle Marine TOVANO

M. Matthieu NANCHEN

Mlle Laurianne DECHEVRENS

Mme Florence PULIDO

M. Christophe DEVENOGE

Mme Corinne ALHANKO-BAUER

M. Christophe CHAPOTAT

Mme Isabelle de PLANTA

Mme Chantal BORDIER

M. Christian HALLER, Président du Conseil municipal, ouvre la séance 19h.00 et prie l'Assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et de M. Antoine BARDE.

Au nom du Conseil municipal, M. le Président souhaite la bienvenue aux jeunes citoyens et les remercie d'avoir répondu favorablement à l'invitation de ce jour. Il rappelle que les jeunes auront la parole au point 6 de l'ordre du jour et se réjouit d'ores et déjà de ce débat sur le thème principal de la sécurité.

M. le Président accueille également Mmes Laurence OSSIPPOW WUEST et Isabelle CSUPOR, Professeures HES-SO Genève pour la poursuite de leur recherche « **La fabrication de la citoyenneté juvénile. Expériences croisées de jeunes majeur-e-s et d'autorités politiques** », ainsi que MM. Maxime FELDER, collaborateur de recherche et Denis HUC, réalisateur.

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Discours de M. le Maire

« Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous atteignez cette année votre majorité civile et civique. C'est la raison de votre présence ce soir.

Jusqu'en 1996 et cela n'est pas si vieux que cela, à 18 ans on obtenait le droit de vote, la majorité civique et il fallait atteindre l'âge de 20 ans pour bénéficier de la majorité civile, le droit de s'engager par sa signature et d'en assumer les conséquences. Bien sûr, la majorité civile et la majorité civique sont avant tout des notions juridiques.

En réalité, c'est un peu comme les saisons et j'aime à dire qu'il ne suffit pas de définir que l'été commence le 21 juin pour qu'il fasse automatiquement beau et chaud ce jour-là. En fait, il s'agit de considérer que vous êtes en mesure d'avoir une attitude responsable et que vous allez utiliser ces droits à bon escient et prendre les bonnes décisions.

Aujourd'hui, et cela est bien normal, d'autres centres d'intérêts monopolisent votre attention. Votre formation académique, professionnelle, vos loisirs, vos amours, l'envie de découvrir d'autres horizons et peut-être la réussite de votre permis de conduire. Sachez que vous avez votre place dans notre société et que nous attendons toutes et tous vos idées nouvelles et votre enthousiasme.

Vous allez pouvoir participer à ce débat au point 6 de l'ordre du jour, mais avant tout, permettez-nous de relever ce geste de responsabilité, soit d'être venus ce soir. Au nom de la Commune d'Anières, nous vous remettons un petit présent en vous informant que nous avons remplacé l'habituel stylo par une clé USB aux armoiries de la Commune pour coller un peu plus à notre époque !

Merci encore d'être là ce soir ».

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 21 février 2012

Mme Florence PULIDO demande trois modifications, soit : en page 3, avant-dernier paragraphe, lire « Selon les décisions prises, les jeunes en **seront** ultérieurement informés », en page 6, 5^{ème} paragraphe, ajouter un s à « les **aides** de législature », en page 8, 3^{ème} paragraphe du rapport de la conférence « CoHerAn », lire, « En préambule et tenant compte **du** nombre de nouveaux délégués ... ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Tenant compte des modifications demandées, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mardi 21 février 2012, avec remerciements à son auteur.

Point 2

Communication(s) du bureau

33^{ème} course pédestre « A travers le coteau » - Bernex – Samedi 21 avril 2012 à 16h.15

M. le Président informe avoir reçu un courrier de la commune de Bernex qui invite le Conseil municipal à participer à la traditionnelle « Course des Conseillers » qui aura lieu le samedi 21 avril 2012 à 16h.15, dans le cadre de la course pédestre « A travers le coteau ».

Les inscriptions sont à envoyer d'ici le 13 avril 2012 au plus tard.

Les Conseillers intéressés pour participer à cette course de 4 km sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire.

M. le Président informe y avoir déjà participé et confirme que cette course est très sympathique.

Le programme de la journée est disponible sur le site internet www.coursebernex.com.

Point 3

Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s)

a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 28 février 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ informe que la commission s'est réunie le mardi 28 février dernier. N'ayant pas reçu le procès-verbal de ladite séance, il propose de reporter ce point à la séance du Conseil municipal du mardi 20 mars 2012.

Point 4

Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s)

M. le Maire, MM. les Adjoint(s) n'ont pas de proposition.

Point 5

Communication(s) du Maire et des Adjoint(s)

M. le Maire, MM. les Adjoint(s) n'ont pas de communication.

Point 6

Débat avec les jeunes citoyens. Thème principal « La sécurité »

M. le Président rappelle que le thème principal du débat se portera sur la sécurité. Il souhaite introduire le sujet par la lecture de deux paragraphes d'un courrier reçu de deux jeunes de la Commune qui ont vécu une histoire difficile, soit :

« Ces dernières années, il y a eu multiples cambriolages, vols divers, les citoyens ne se sentent plus en sécurité dehors la nuit et les jeunes filles n'osent plus prendre le bus à Anières.

Il nous semble qu'il est du devoir de nos Autorités d'assurer notre sécurité ; la Commune pourrait engager des agents municipaux ou des policiers privés, afin de rendre aux habitants le semblant de sécurité auquel ils ont droit, ou trouver toute autre solution à ce problème ».

M. le Président propose, en préambule, que chaque jeune se présente.

Mlle Lauriane DECHEVRENS	En 2 ^{ème} année à L'Ecole de Culture Générale. Habite la Commune depuis sa naissance.
M. David ARNAUD	Apprenti dessinateur en construction industrielle. Habite la Commune depuis sa naissance.
M. Mathieu NANCHEN	En 2 ^{ème} année de l'Ecole de commerce Nicolas Bouvier, en maturité professionnelle. Habite la Commune depuis environ 6 ans.
M. Kouros AZAR-PEY	En 3 ^{ème} année au collège Calvin. Habite la Commune depuis 3 ans 1/2.
Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA	En 3 ^{ème} année au collège Calvin. Habite la Commune depuis 7 ans.
Mlle Oriane GETAZ	En 3 ^{ème} année au collège Calvin. Habite la Commune depuis l'âge de 12 ans.
Mlle Marine TOVANO	En 3 ^{ème} année à l'Ecole de Culture Générale Jean Piaget. Habite la Commune depuis 11 ans.



Mme Florence PULIDO a discuté avec sa filleule Oriane et elle ne se sent pas du coup concernée par ce point, car elle se sent en sécurité à Anières. Elle n'a jamais eu de problème particulier en relation avec la sécurité.

Mlle Oriane GETAZ se dit choquée par la teneur de l'extrait du courrier lu par M. le Président, mais confirme n'avoir jamais subi d'incivilité et confirme se sentir en sécurité dans la Commune. De plus, elle voit régulièrement la société privée GPA tourner sur le territoire communal et cela est rassurant.

M. Mathieu NANCHEN informe avoir vécu quelques ennuis en rentrant de soirée chez lui à Chevrens, depuis l'arrêt de bus de la ligne E, vraisemblablement des jeunes du foyer de Chevrens. Depuis, il ne se sent pas vraiment en sécurité s'il doit rentrer seul.

M. Kouros AZAR-PEY rentre régulièrement tard chez lui en bus, mais n'a jamais eu de problème particulier, voire même des rapports courtois avec les jeunes et adultes du foyer d'Anières. Il informe toutefois qu'un de ses amis qui faisait de l'auto-stop a rencontré un problème avec des jeunes qui voulaient le forcer à entrer dans la voiture, mais voyant l'insistance de son refus, ils sont repartis. Cet ami a malgré tout eu très peur.

M. Kouros AZAR-PEY suggère qu'il y ait plus de bus le soir pour éviter aux jeunes d'attendre seuls aux arrêts.

Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA approuve cette intervention et souhaiterait qu'il y ait plus de bus sur la ligne E. L'insécurité est souvent ressentie au moment de la sortie du bus, lorsque les jeunes rejoignent leur domicile. Une amie a eu très peur en rentrant à Chevrens, car elle a été interpellée par des hommes. Comme son père l'attendait plus loin, il a pu intervenir. Son père, ayant appris l'aventure de son amie, vient régulièrement la chercher à l'arrêt du bus pour éviter qu'elle rentre seule à la maison. Heureusement, car un

homme l'a suivie une fois, mais est vite remonté dans le bus dès quand il a vu qu'elle était attendue. Elle sait que des agressions ont également lieu dans le bus.

M. Kouros AZAR-PEY se sent en sécurité dans le bus, car il y a des caméras et cela dissuade les personnes mal intentionnées. Pour lui, c'est en rentrant la nuit de la route d'Hermance à Chevrens que ce sentiment d'insécurité est ressenti, car il n'y a vraiment personne sur ce tronçon aux heures tardives de la nuit. Pour répondre au Président, M. Kouros AZAR-PEY confirme que le danger est surtout dès 23h.00 ou lors des rentrées en Noctambus.

Mlle Marine TOVANO n'a jamais eu des craintes en rentrant chez elle, mais sa maison est à deux pas de l'arrêt de bus et la situation n'est de ce fait pas la même que d'autres jeunes qui habitent loin des arrêts.

M. Norbert FELLAY souligne que dans le monde actuel, les jeunes doivent être conscients des risques encourus quand ils rentrent tard et seuls chez eux après une soirée. Sans faire d'amalgame en raison des foyers sis sur Anières, il souhaite savoir si les jeunes « savent » quel genre de personne ont cette attitude agressive et si cela se passe uniquement s'ils sont seuls ou si cela arrive même s'ils rentrent à plusieurs à leur domicile.

M. Kouros AZAR-PEY répond qu'il s'agit de jeunes de la région, peut-être aussi de France voisine.

M. le Président relève que la problématique évoquée se passe principalement lors de la rentrée au domicile. Il demande aux jeunes ce qu'ils suggèrent à la Commune comme actions pour limiter au mieux le risque d'incivilités ou d'agressions.



Mlle Aurélie MARTINS FIGUEIRA propose d'améliorer l'éclairage public pour éviter les zones d'ombre.

M. Pierre CHOLLET répond que l'éclairage public est un sujet régulièrement évoqué et que plusieurs lampadaires ont été installés sur le territoire communal, entre autres à la route de Sous-Chevrens, jusqu'à l'ancienne laiterie. Il ajoute toutefois que la Commune est attentive à l'écologie et aux économies d'énergie et que l'éclairage public en fait partie.

M. Pierre CHOLLET informe que suite à la réception du courrier que le Président a lu en partie, la commission, en charge de la sécurité, a décidé de se pencher sur ce problème et d'engager une étude en vue de définir un concept de sécurité sur la Commune. Cette étude est en cours, également dans le cadre de CoHerAn (Corsier, Hermance, Anières). Il souligne la difficulté des actions pour éviter les problèmes évoqués et rappelle que la société privée de sécurité GPA effectue des rondes la nuit, mais que cela n'empêche pas toutes actions malveillantes.

Suite à l'intervention de Mme Isabelle de PLANTA, M. l'Adjoint confirme que l'installation de vidéosurveillance est régulièrement évoquée, mais que ce sujet est assez complexe et relativement difficile à mettre en place et à organiser, sachant qu'il a été constaté que la pose de vidéosurveillance déplaçait les problèmes sur d'autres endroits non équipés de caméras. A ce jour, Anières n'a pas de site protégé par vidéosurveillance.

M. Jacques APOTHELOZ informe que le courrier de ces jeunes d'Anières a été évoqué au Conseil municipal et que celui-ci a décidé de renvoyer ce sujet relatif à la sécurité à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » dont il a la Présidence. La commission s'est réunie deux fois, la 1^{ère} séance pour auditionner les auteurs de la lettre pour bien comprendre leurs soucis. Ensuite, les commissaires ont auditionné le responsable du foyer d'Anières et la gendarmerie de la Pallanterie en vue de poursuivre leur étude devant aboutir à un concept « Sécurité ». Il constate ce soir que ce sentiment d'insécurité diverge d'une personne à l'autre, mais que le débat est très intéressant.

M. Jacques APOTHELOZ tient à souligner qu'il n'y a pas de psychose des habitants sur l'insécurité sur la commune d'Anières, relativement sûre et agréable à vivre. Toutefois, le Conseil municipal ne néglige pas les problèmes rencontrés par certaines personnes, raison pour laquelle la commission a été saisie pour une étude visant à diminuer ce sentiment d'insécurité. Les moyens actuellement en vigueur pourraient être revus, mieux ciblés en fonction des préoccupations.

M. Jacques APOTHELOZ comprend la remarque de M. Mathieu NANCHEN, car la rentrée la nuit depuis l'arrêt Sous-Chevrens de la ligne E jusqu'au hameau de Chevrens est relativement longue et plusieurs problèmes ont été constatés lors du retour des jeunes chez eux. Comme l'a relevé M. Norbert FELLAY, Anières a plusieurs foyers, dont un à Chevrens, avec des jeunes en difficultés, mais qu'il ne faut pas faire d'amalgame en imputant ces problèmes uniquement aux résidents desdits foyers et que des contacts réguliers sont faits avec les responsables de ces entités.

M. Jacques APOTHELOZ demandent aux jeunes leur ressenti lorsqu'ils doivent se rendre dans le quartier de Rive pour prendre le Noctambus et si le sentiment d'insécurité est aussi palpable en ville qu'à Anières lors du retour à la maison.

M. Kouros AZAR-PEY répond que la plupart du temps, ils sont plusieurs jeunes de la région d'Anières et environs à rentrer avec le Noctambus. En groupe, la situation n'est pas la même et le sentiment d'insécurité est moins ressenti que lors de la rentrée seul chez soi depuis l'arrêt de bus.

M. David ARNAUD n'a pas rencontré de problème de ce genre à Anières et le chemin pour rentrer chez lui est bien éclairé.

M. le Maire revient sur la vidéosurveillance qui doit être placée dans un lieu fixe, par exemple un arrêt de bus, mais ne peut évidemment pas suivre le jeune jusqu'à son domicile. Il attire l'attention que la vidéosurveillance est très invasive et touche la problématique liée à la protection de la sphère privée des personnes. Il faut vraiment faire une pesée d'intérêt sur ce que la vidéosurveillance pourrait apporter, en tenant compte des risques liés par l'intrusion des institutions dans la vie privée des gens. La sécurité et la liberté sont des éléments qui doivent être étudiés en parallèle, ce qui rend très complexe le sujet de la vidéosurveillance.

Dans les mesures à envisager, M. le Maire confirme les propos de M. Jacques APOTHELOZ, qui évoquait les tournées par les agents de la société privée du GPA, qui pourraient, le cas échéant, se positionner aux arrêts des bus, ceci de manière aléatoire et accompagner les jeunes chez eux, conférant ainsi moins ce sentiment d'insécurité et limitant également d'éventuelles actions malveillantes. Ces mesures pourraient être engagées rapidement.

M. Norbert FELLAY comprend qu'en groupe les jeunes se sentent plus en sécurité que seuls, mais la Commune ne peut faire surveiller chacun lors des rentrées tardives. Il fait remarquer aux jeunes que c'est aussi de la responsabilité des parents, qui les laissent sortir le soir tard, d'assurer la sécurité de leurs enfants en allant les chercher à l'arrêt du bus.

M. Mathieu NANCHEN approuve cette remarque et précise que ses parents viennent régulièrement l'attendre au bus, mais tenant compte de l'arrivée à Anières avec le Noctambus vers 3h.00 du matin, cela n'est pas toujours possible, aussi en fonction de leur travail. A titre de boutade, il ajoute qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de Noctambus ... la nuit !

M. le Maire trouve intéressant d'avoir ciblé quelques éléments importants permettant d'envisager une solution la plus appropriée possible, soit les heures et le ou les sites principaux qui posent des soucis aux jeunes.

M. Kouros AZAR-PEY confirme que les heures critiques correspondent aux horaires du dernier bus E, depuis Rive (0h.30) en direction d'Anières et ceux du Noctambus de la nuit.

M. Louis BOLDRINI rappelle que les caméras de surveillance sont placées uniquement pour surveiller des bâtiments et non pas les voies publiques. Quelques communes en sont équipées, le Grand-Saconnex, Veyrier, Carouge et Lancy (en cours). Le Département de la Sécurité, de la Police et de l'Environnement (DSPE) a fait placer par la Police cantonale des caméras de vidéosurveillance, en relation avec l'Euro 2008, entre la gare CFF de Cornavin et le stade de la Praille. Cela était une exception par rapport à l'envergure de cette manifestation et du nombre de supporters susceptibles de rejoindre ledit stade.

M. Louis BOLDRINI abonde dans le sens de M. Norbert FELLAY, à savoir que c'est aussi aux parents d'assumer la sécurité de leurs enfants et lui-même va chercher sa fille à l'arrêt de bus quand elle rentre tard dans la nuit avec le Noctambus. Il comprend que cela est un choix et que c'est à chacun d'apprécier la situation et de prendre ses responsabilités, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, tout en sachant que le risque nul n'existe pas.

Mme Florence PULIDO remarque avoir eu pris le bus E, le Noctambus, même le G qui s'arrêtait à Corsier et durant le trajet, assez long jusqu'à chez elle et parfois dans des cheminements non éclairés, elle téléphonait à un ami en marchant et cela la rassurait.

M. Kouros AZAR-PEY ne pense pas que cela peut limiter une éventuelle agression, mais admet que cela pourrait rassurer certaines personnes de parler au téléphone durant le trajet de retour.

Mme Chantal BORDIER est d'accord sur une responsabilité partagée telle qu'évoquée par ces collègues en remarquant toutefois de la part des parents une volonté de donner une certaine indépendance et autonomie aux jeunes qui ont 18 ans et qui atteignent la majorité. Elle trouve très intéressant les interventions faites ce soir permettant de cibler ce problème d'insécurité et de risque potentiel, la nuit principalement et surtout en raison de l'éloignement entre le moyen de transport et le domicile privé. Elle trouve malgré tout et dans la mesure du possible, que c'est aussi le rôle de la Commune de trouver une solution ayant un pouvoir dissuasif, comme les passages du GPA à des heures aléatoires et à des endroits reconnus comme moins sécurisés, suggestion à laquelle elle abonde tout à fait.

M. Kouros AZAR-PEY informe prendre parfois le taxi pour rentrer, mais le coût est relativement élevé et les jeunes ne peuvent pas se le permettre régulièrement.

M. le Président suggère que les jeunes organisent à plusieurs la rentrée à Anières en taxi, permettant ainsi de partager le coût (4 personnes - environ 70 F la course de la ville à Anières).

M. le Maire comprend que le taxi soit trop onéreux pour les jeunes et que le Noctambus, service institutionnel à prix modique et sécurisé, a été mis en fonction pour répondre à l'attente des jeunes. Il ajoute que le Noctambus est financé par les communes du canton permettant aux jeunes d'avoir un moyen de transport lors des sorties tardives du week-end. Au regard de ce qui a été dit, le problème n'est pas le trajet, mais la rentrée depuis le bus jusqu'au domicile.

M. Norbert FELLAY souligne que chacun ici présent obtiendra son permis de conduire, vraisemblablement cette année, puisqu'ils auront 18 ans. L'alcool pouvant être consommé dès cet âge également, il sait que certains groupes de jeunes s'organisent entre eux, afin qu'à tour de rôle un des leurs ne consomment pas d'alcool et raccompagne tout le monde chez soi en fin de soirée.

M. Mathieu NANCHEN répond avoir déjà pensé à cette alternative dès que lui-même et ses amis auront leur propre moyen de transport. La situation sera effectivement différente, mais la problématique évoquée concerne surtout les jeunes avant l'âge légal, ce qu'approuve M. Kouros AZAR-PEY.

M. Kouros AZAR-PEY suggère une éventuelle subvention communale pour l'utilisation d'un transport autre que celui du Noctambus ...

M. Norbert FELLAY se dit prêt à entendre toute suggestion, mais insiste malgré tout sur le fait que la responsabilité première incombe aux parents.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souligne que les jeunes ici présents n'ont pas encore 18 ans pour la plupart et il se demande ce qu'ils font à 3h.00 du matin encore dehors... !

M. Louis BOLDRINI répond tout simplement qu'il n'y a plus d'heure de rentrée pour les jeunes dès l'âge de 16 ans... !

Mme Roberta RANNI souligne que le courrier dont le Président a donné en partie lecture a inquiété à juste titre la Commune et les membres de la commission. Ce soir, elle est agréablement surprise que la situation n'est pas si préoccupante et que des améliorations peuvent être trouvées. Elle s'étonne aussi que les jeunes filles représentées ce soir soient moins concernées sur ce sujet que les jeunes hommes.

Mlle Marine TOVANO rappelle habiter à deux pas de chez elle, donc elle n'a pas rencontré les soucis évoqués par d'autres jeunes dans une situation différente. Elle ajoute que ces parents sont à sa disposition si elle rencontre un problème à n'importe quelle heure et n'importe où et cela la rassure.

Mlle Oriane GETAZ approuve cette remarque, habitant également proche de l'arrêt et pouvant compter sur sa mère le cas échéant. Elle trouve que c'est aux parents d'assumer cette responsabilité et non à la Commune.

En ce qui concerne la fréquence des bus, M. le Président souhaite que les jeunes soient informés sur l'organisation des Transports Publics Genevois et il passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire rappelle qu'à l'époque, dans les périodes de cadences intensives, le passage entre chaque bus de la ligne E était de 45 minutes. Actuellement, la cadence dans ces mêmes périodes est de ¼ d'heure, 20 minutes, correspondant aux flux liés aux étudiants et personnes actives. L'ensemble des communes concernées par la ligne E avaient dû financer l'augmentation de ces passages. Aujourd'hui, les communes ne participent plus financièrement, la ligne E étant rentable et bénéficiant d'une subvention de la Confédération dans le cadre du plan quadriennal relatif au contrat de prestations liant les TPG et l'Etat.

Les passages en dehors des heures de pointe ne pourront être augmentés, en raison de la fréquentation restreinte des utilisateurs dans ces heures creuses. C'est aussi la raison du financement des Noctambus permettant aux jeunes de 16 à 18 ans de pouvoir rentrer avec les transports publics.

M. le Maire rappelle également l'effort consenti par la Commune par la subvention des abonnements annuels TPG pour les jeunes à hauteur de 200 F par année, ceci depuis deux ans.

M. le Président demande les jeunes ont d'autres sujets à aborder ce soir.

Pour répondre à Mlle Oriane GETAZ, M. le Maire confirme que les jobs ponctuelles sont toujours d'actualité à Anières, pour les manifestations principalement. Les jeunes peuvent s'inscrire à la mairie de 14 à 18 ans.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie beaucoup l'Assemblée pour cet intéressant débat.

Point 7 **Propositions individuelles et questions**

Compagnie des sapeurs pompiers – Soirée d'information – Mercredi 21 mars 2012 à 19h.00

M. Pierre-Yves DECHEVRENS informe que la Compagnie des sapeurs pompiers recrute ...

Un courrier personnalisé a été envoyé à 513 femmes et hommes de 17 ans à 39 ans pour les convier à une soirée d'information au local des pompiers, soit le mercredi 21 mars 2012 à 19h.00.

L'an dernier, 600 invitations avaient été envoyées et 6 personnes se sont présentées. Ensuite, 4 personnes ont intégré la Compagnie, ajoute encore M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h.15.

Il invite l'Assemblée à se rendre au P'tit Resto pour déguster la traditionnelle fondue.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

